



CONTRAT DE DYNAMISATION ET DE COHESION DU TERRITOIRE DE PROJET

ADOUR CHALOSSE TURSAN MARSAN

Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée « la Région »,

Et

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Adour Chalosse Tursan, représenté par M. Robert CABE, son Président, ci-après dénommé « le PETR »,

Et

La Communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération, représentée par M. Charles DAYOT, son Président, ci-après dénommée « l'Agglomération »,

Et

Les EPCI composant le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Adour Chalosse Tursan :

- **La Communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour**, représentée par Monsieur Robert CABE, son Président,
- **La Communauté de communes Chalosse Tursan**, représentée par Monsieur Marcel PRUET, son Président,
- **La Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys**, représentée par Madame Christine FOURNADET, sa Présidente,
- **La Communauté de communes du Pays Grenadois**, représentée par Monsieur Pierre DUFOURCQ, son président,
- **La Communauté de communes du Pays Tarusate**, représentée par Monsieur Laurent CIVEL, son Président,
- **La Communauté de communes Terres de Chalosse**, représentée par Monsieur Vincent LAGROLA, son Président,

ci-après dénommés « les EPCI »,

le PETR, l'Agglomération et les EPCI étant aussi appelés collectivement « le Territoire de projet »,

Vu la délibération du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine;

Vu la délibération du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Adour Chalosse Tursan en date du ... 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion Adour Chalosse Tursan Marsan et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération en date du ... 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion Adour Chalosse Tursan Marsan et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour en date du ... 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion Adour Chalosse Tursan Marsan et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Chalosse Tursan en date du ... 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion Adour Chalosse Tursan Marsan et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys en date du ... 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion Adour Chalosse Tursan Marsan et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays Grenadois en date du ... 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion Adour Chalosse Tursan Marsan et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays Tarusate en date du ... 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion Adour Chalosse Tursan Marsan et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Terres de Chalosse en date du ... 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion Adour Chalosse Tursan Marsan et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 16 décembre 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion Adour Chalosse Tursan Marsan et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le territoire Adour Chalosse Tursan Marsan a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région.

Un Territoire de projet : Adour Chalosse Tursan Marsan

Le territoire de projet Adour Chalosse Tursan Marsan se situe au sud-est du département des Landes, aux frontières des Pyrénées-Atlantiques et du Gers. Il regroupe 158 communes réparties en six communautés de communes et une communauté d'agglomération, représentant près de 141 000 habitants en 2015.



Un vaste territoire multi polarisé

Territoire rétro-littoral comportant une partie urbaine et un large espace rural, le Territoire Adour Chalosse Tursan Marsan est structuré par le grand pôle de Mont-de-Marsan et maillé par 4 pôles secondaires : Tartas, Saint-Sever, Hagetmau et Aire-sur-l'Adour. Il est bordé à l'ouest par le pôle de Dax, dont 2 communes du PETR font partie intégrante, et se trouve également sous l'influence de Pau et Lacq-Orthez au sud. Les 5 pôles internes concentrent 43 % des habitants du territoire et 67% de l'emploi. Cette structuration territoriale fait apparaître une dynamique de « pendularisation » marquée auprès des territoires voisins (notamment Dax et Pau) et un fort niveau d'interaction entre les composantes internes du territoire.

Une dynamique démographique modérée qui s'essouffle

Le territoire connaît une croissance démographique continue depuis 1968, mais globalement modérée. Sa dynamique démographique s'est enclenchée plus tardivement et a été sensiblement moins positive que dans les territoires de comparaison (territoires entourant des pôles de 10 000 à 40 000 emplois). La croissance s'est toutefois accélérée durant les années 2000, mais le dynamisme démographique s'est essouffé depuis 2010.

Cette trajectoire provient d'un solde migratoire en demi-teinte, systématiquement inférieur à la moyenne des territoires néo-aquitains de même catégorie (excepté pour la période 1999-2010) et d'un solde naturel faible, voire parfois négatif (1975-1982 et 1990-1999). La baisse du solde migratoire sur la période récente traduit une perte d'attractivité et expose le territoire à un ralentissement démographique.

L'attractivité du territoire s'exerce sur des populations plutôt jeunes mais modestes (ouvriers et employés) et plus exposées au chômage. Cette dynamique limite le vieillissement de la population, mais le phénomène pourrait s'inverser dans les années à venir compte tenu de la surreprésentation des populations de 45-59 ans.

Une situation sociale mitigée

Le niveau de vie de la population est peu inégalitaire et dessine une structure sociale homogène. Plutôt favorables pour les classes sociales défavorisées et modestes, les revenus demeurent inférieurs aux moyennes de comparaison pour les classes moyennes et aisées. Le taux de pauvreté se situe en-dessous des moyennes de comparaison mais n'en reste pas moins relativement élevé, avec un taux de 12,2% des ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté. Ces populations semblent néanmoins subir une pauvreté moins intense que d'autres territoires comparables.

Le niveau de chômage demeure quant à lui inférieur aux moyennes de comparaison, mais son intensité reste élevée et a progressé de manière significative entre 2010 et 2015. Cette rapide progression du chômage sur le territoire résulte à la fois de la dégradation du contexte économique et de l'attractivité du territoire sur ce type de public.

Tout en étant inférieur au niveau régional, le niveau de qualification de la population est plutôt favorable, en raison d'une sous représentation des populations sans diplôme et d'une légère surreprésentation des populations dotées d'un diplôme d'études supérieures.

Enfin, la part des actifs en emploi à temps partiel du territoire est modérée et nettement inférieure aux moyennes de comparaison. Mais la proportion d'actifs en contrats instables est supérieure à ce qui s'observe dans l'ensemble des territoires de comparaison, notamment en raison d'un recours important aux CDD.

Un tissu économique qui peine à se relever de la crise

Le tissu économique local a profondément évolué depuis les années 70, en affirmant son orientation présente de manière plus prononcée qu'en moyenne dans les territoires de comparaison. Cette évolution résulte à la fois d'une progression très rapide des emplois de la sphère présente et de la baisse intense, mais conforme aux moyennes, des emplois de la sphère productive concurrentielle sur la période (-17,9 %). Le dynamisme des emplois présents a cependant permis au territoire d'absorber le déclin des emplois productifs et d'enregistrer une progression rapide de ses emplois sur longue période.

La période récente a été nettement moins favorable. Le territoire a été particulièrement exposé à la « Grande récession » entamée en 2008. Fortement exposé au premier choc récessif de 2008-2009, il a ensuite fait preuve d'une faible capacité de rebond lors des phases de reprise de 2009-2011 (période durant laquelle il a même enregistré une baisse rapide de ses emplois) et 2014-2017. Au global, le territoire a enregistré entre 2008 et 2017 une réduction significative de ses effectifs salariés privés alors qu'il tendait à croître un peu partout ailleurs.

Un territoire dépendant aux mécanismes de socialisation

Le territoire affiche un modèle de développement de type « productif-public-social-retraite » qui traduit sa dépendance de plus en plus aiguë aux mécanismes de socialisation et un déséquilibre fonctionnel qui l'inscrivent dans une trajectoire défavorable.

Symptomatique d'un mouvement de long terme d'affaiblissement des forces productives concurrentielles, ce mouvement générateur de difficultés sociales est à l'origine de la montée en puissance des transferts sociaux.

S'y ajoute une forte dépendance aux pensions de retraite. Cette dimension retraitée apparaît en creux, et traduit plutôt la défaillance des autres moteurs de développement compte tenu de la structure démographique de la population locale, plutôt « jeune » au regard des territoires néo-aquitains de même catégorie.

Enfin, la composante publique est la traduction du rôle encore majeur que joue l'économie publique dans le territoire (outre la présence militaire, le Centre hospitalier de Mont-de-Marsan, le département des Landes et la communauté d'agglomération font partie des 4 plus gros employeurs du territoire).

A contrario, ce modèle interpelle sur le déficit de captation en matière de dépenses touristiques, qui révèle un fort déficit d'attractivité touristique.

Ce modèle de développement déséquilibré induit globalement une captation de richesse par habitant limitée, nettement inférieure à la moyenne des territoires de même catégorie. Ce déficit semble cependant atténué par une propension à consommer localement plutôt bonne qui montre que les centralités du territoire, et particulièrement la communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan, assument une réelle fonction de pôle de consommation.

La propension à consommer localement ne semble toutefois pas suffisante pour compenser le fort déficit de captation de richesses et stimuler le dynamisme de l'économie présente à un niveau conforme aux observations constatées dans les territoires de comparaison.

Des enjeux de développement

Le modèle de développement semble inscrire le territoire dans une trajectoire peu porteuse sur un plan économique et social.

Les difficultés de long terme enregistrées par le tissu productif concurrentiel, la dynamique économique généralisée atone impulsée par la « Grande récession » depuis 2008, l'attractivité résidentielle –et surtout touristique– mitigée du territoire, le rendent de plus en plus dépendant de l'économie publique, des transferts sociaux et des pensions de retraite, alors même que le vieillissement de la population n'apparaît pas avoir encore atteint son pic. Le territoire Adour Chalosse Tursan Marsan semble ainsi comme amputé de sa capacité à générer son propre développement du fait de sa dépendance accrue aux mécanismes de socialisation.

L'articulation croissante du territoire aux grands pôles urbains voisins (Dax et Pau) révèle l'émergence d'une dynamique de « pendularisation ». Cependant, cette dynamique ne permettra sans doute pas de compenser les difficultés du territoire et menacent plus encore le capital environnemental du territoire, déjà entamé par l'étalement urbain. Une augmentation non raisonnée et non régulée des migrations pendulaires, avec son lot de nuisances notamment du point de vue des émissions de GES, pourrait s'avérer totalement contre-productif et rentrer en contradiction avec un impératif de lutte contre le changement climatique.

Une ambition principale serait ainsi d'enrayer le processus de socialisation du territoire par une diversification du modèle de développement, dans une perspective de développement plus vertueux. L'atteinte de cette ambition passera par 4 grands types d'enjeux :

- Consolider la dynamique productive concurrentielle du territoire en favorisant la constitution d'un véritable écosystème territorial visant à sortir les entreprises de leur isolement, pérennisant l'implantation des grandes entreprises, encourageant le renouvellement du tissu économique local et accompagnant la mutation de l'agriculture ;
- Réguler et diversifier le dynamisme de l'économie résidentielle en veillant à préserver les atouts environnementaux du territoire, en stimulant son activité résidentielle, en stabilisant le volume de mouvements pendulaires et en stimulant de manière durable l'attractivité touristique sur un modèle raisonné ;
- Renforcer la consommation sur le territoire pour pérenniser le dynamisme de l'économie présente et en renforçant et organisant les centralités du territoire pour contenir le phénomène d'évasion commerciale ;
- Développer des coopérations interterritoriales avec les agglomérations de Dax et de Pau pour réguler la dynamique de « pendularisation » du territoire et stimuler son développement économique et touristique.

1. La situation de vulnérabilité d'Adour Chalosse Tursan Marsan

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des

compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Trois niveaux de vulnérabilité ont été retenus : moins vulnérable, intermédiaire, plus vulnérable.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les EPCI du territoire Adour Chalosse Tursan Marsan de la façon suivante :

- La CA Mont de Marsan Agglomération en moins vulnérable ;
- Les CC Chalosse Tursan, Coteaux et Vallées des Luys, du Pays Grenadois, du Pays Tarusate et Terres de Chalosse en moins vulnérables ;
- La CC d'Aire-sur-l'Adour en vulnérabilité intermédiaire.

2. La stratégie de développement d'Adour Chalosse Tursan Marsan

A partir du diagnostic produit par le cabinet Olivier Portier Conseil et la Direction Observation et Prospective de la DATAR, et suite à la méthodologie de travail mise en place avec les acteurs du territoire durant les comités techniques, de pilotage et le premier atelier participatif, cinq enjeux majeurs se sont dégagés :

Enjeu 1 : Comment réaliser une transition agricole vertueuse en articulant circuits longs et courts et en tissant des liens avec d'autres activités du territoire (tourisme, énergies renouvelables, restauration collective, commerce de proximité...) ?

Enjeu 2 : Comment accompagner le territoire dans sa transition énergétique et climatique et réduire son empreinte carbone ?

Enjeu 3 : Comment favoriser l'innovation pour stimuler l'économie résidentielle et présente (services, commerces, tourisme, mobilité) à partir des initiatives locales) ?

Enjeu 4 : Comment lever les obstacles relatifs à l'accès à l'emploi, à l'activité, à l'orientation et à la formation, pour fluidifier le marché du travail sur le territoire et renforcer sa cohésion sociale et territoriale ?

Enjeu 5 : Comment mieux coopérer pour faire face aux mutations du territoire (démographique, économique, climatique, sociologique...) ?

La combinaison des chantiers identifiés et travaillés lors du second atelier participatif, ainsi que les échanges lors des comités techniques et de pilotage, ont permis de définir les enjeux du territoire répondant à une stratégie concertée de développement qui se décline autour de trois axes structurants :

Axe 1 – Faire d'Adour-Chalosse-Tursan-Marsan un espace se saisissant des opportunités du défi du développement durable

Le territoire subit des mutations démographiques, économiques, climatiques et sociologiques qui interrogent son modèle de développement et l'incitent à adopter un modèle plus vertueux.

La transition vers une agriculture de proximité qui adapte ses pratiques aux enjeux climatiques et à la demande sociétale, la recherche de solutions de mobilité alternative pour contenir les importantes migrations pendulaires, et la valorisation de ressources locales autour du développement de nouvelles filières économiques dans le domaine de la croissance verte et de l'économie circulaire, engageront le territoire plus avant dans le défi du développement durable.

Axe 1.1 : Faciliter le développement d'une agriculture durable de proximité

Axe 1.2 : Expérimenter le développement de mobilités alternatives

Axe 1.3 : S'inscrire dans une démarche de valorisation des ressources du territoire

Projets clés :

- Modernisation de l'abattoir d'Hagetmau
- Elaboration d'un plan alimentaire territorial
- Création d'une légumerie / ferme urbaine à Mont-de-Marsan
- Création d'une plateforme de mobilité à Mont-de-Marsan
- Tiers-lieu « le 9 » à St-Sever

Axe 2 – Faire d'Adour-Chalosse-Tursan-Marsan un territoire plus agile et novateur pour dynamiser son économie

Le territoire est confronté à plusieurs mutations socioéconomiques pour lesquelles l'adoption de pratiques nouvelles de coopération et l'acquisition d'une certaine agilité sont des impératifs. Cette approche, mobilisant plusieurs échelles de projet et mettant en synergie différentes communautés d'acteurs, en particulier ceux de l'économie sociale et solidaire, doit permettre au territoire de développer ses capacités d'adaptation aux changements qui s'imposent à lui, de faire éclore ses potentiels d'innovation et de stimuler son économie et son marché de l'emploi.

Axe 2.1 : Valoriser le capital humain

Axe 2.2 : Mettre en synergie l'emploi, la formation et les activités économiques

Axe 2.3 : Stimuler les potentiels d'innovation du territoire

Projets clés :

- Développement de l'économie du territoire par l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Création d'un centre de ressources cyber sécurité
- Formation / sensibilisation des entreprises à la nouvelle production de micro-algues et aux nouvelles filières de valorisation des co-produits

Axe 3 – Faire d'Adour-Chalosse-Tursan-Marsan un territoire attractif en phase avec les nouvelles aspirations des populations

Le territoire est confronté à un enjeu de cohésion sociale et territoriale autour de ses différentes centralités. L'articulation entre l'agglomération de Mont-de-Marsan et ses pôles secondaires périphériques d'une part, et les pôles secondaires structurants (Aire-sur-l'Adour, Tartas, Saint-Sever, Hagetmau) et leur périphérie d'autre part, doit permettre de renforcer l'équilibre du territoire en le rendant compatible aux nouvelles aspirations des populations (et aux impératifs du développement durable) et d'améliorer ses capacités de captation de revenus présents et résidentiels.

Cela suppose d'améliorer et d'adapter l'offre de services (marchands et non marchands), de soutenir la consommation locale, et de stimuler le moteur touristique.

Axe 3.1 : Affirmer le rôle polarisant des centralités et renforcer le maillage des services et des équipements du territoire

Axe 3.2 : Renforcer la mise en valeur touristique du territoire

Axe 3.3 : Développer les services favorisant le « vivre ensemble »

Projets clés :

- Construction d'un hébergement adapté pour des équipes sportives en stage à la "Cité verte" d'Hagetmau
- Maisons de santé pluriprofessionnelles d'Aire-sur-l'Adour et de Meilhan
- Création d'un café associatif / tiers-lieu à Toulouzette
- Création d'un centre d'interprétation de la course landaise à Bascons

Enfin, il est important de souligner que le territoire Adour Chalosse Tursan (périmètre du seul PETR) bénéficie d'un programme LEADER 2014-2020 dont l'enveloppe FEADER est de 1 620 000 €.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région, la Communauté d'Agglomération Mont de Marsan Agglomération, le PETR Adour Chalosse Tursan et les EPCI le composant en vue de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le Territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le Territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du Territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du Territoire de projet.

Le Territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire** : la mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,

- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection.

L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, **du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.**

Les opérations du territoire identifiées devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du Territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un(e) représentant(e) pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le Territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la région nouvelle-Aquitaine, le territoire Adour Chalosse Tursan Marsan pourra contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur son territoire, le territoire Adour Chalosse Tursan Marsan prendra contact avec l'équipe dédiée du Conseil Régional.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait en 11 exemplaires

A, le

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

A, le

Le Président
de la Communauté d'agglomération Mont-
de-Marsan Agglomération

Alain ROUSSET

Charles DAYOT

A, le

Le Président
du PETR Adour Chalosse Tursan

A, le

Le Président
de la Communauté de communes d'Aire-
sur-l'Adour

Robert CABE

Robert CABE

A, le

Le Président
de la Communauté de communes Chalosse
Tursan

A, le

La Présidente
de la Communauté de communes Coteaux
et Vallées des Luys

Marcel PRUET

Christine FOURNADET

A, le

Le Président
de la Communauté de communes du Pays
Grenadois

A, le

Le Président
de la Communauté de communes du Pays
Tarusate

Pierre DUFOURCQ

Laurent CIVEL

A, le

Le Président
de la Communauté de communes Terres
de Chalosse

Vincent LAGROLA

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire